

M. le président: Le député d'Halifax-East Hants accepterait-il de répondre à une question?

M. McCleave: Je voudrais d'abord finir ma phrase et je permettrait ensuite qu'on me pose une question. J'essayais de montrer qu'il ne s'agit pas ici simplement d'orgueil: des principes fondamentaux sont en jeu. Maintenant, j'accepterai volontiers qu'on m'interroge.

M. McGrath: Mon honorable ami dirait-il au comité s'il y a un ministre des Pêches en Nouvelle-Écosse? Peut-être indiquerait-il comment le gouvernement de sa province réagirait à la déchéance du ministère des Pêches, que dis-je, à l'élimination du ministère des Pêches dans un projet de loi semblable?

M. McCleave: Monsieur le président, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse compte un ministère des Pêches. C'est bien vrai. Le titulaire de ce ministère vaque à diverses autres occupations, à l'heure actuelle. Je ne crois pas devoir m'immiscer dans cette question. Mon honorable ami de Saint-Jean-Est est si habile à jeter l'hameçon...

M. McGrath: J'essaie d'attraper le président du Conseil privé.

M. McCleave: Je préfère traiter de la question à l'étude. Je suis heureux que le discours du député et celui du représentant de la circonscription voisine de la mienne aient reçu un tel accueil, car, à mon avis, le cœur, le cran et la souplesse du Parlement se manifestent quand il répond à la population canadienne avec humanité, et d'après moi, c'est à quoi tend cette argumentation.

Le député qui m'a précédé a parlé du coup porté à la pêche à l'espadon par l'hydrargyrisme. On voit à quelles difficultés le ministre fera face quand il arborera son nouveau titre de ministre de l'Environnement. Nous le savons, comme les prises renfermaient une certaine quantité de mercure, toute l'industrie est devenue suspecte et le poisson ne peut être vendu pour la consommation humaine. On se demande sérieusement si le niveau de mercure est fixé trop haut. Je n'aborderai pas cette question. Mais je signale le caractère schizophrène qu'on imposera au ministre des Pêches et des Forêts, appelé à devenir bientôt ministre de l'Environnement. D'une part, on lui demande de s'occuper des pêches, et d'autre part, de veiller sur le milieu dans lequel nous vivons tous.

● (9.30 p.m.)

Il me semble qu'il y a une contradiction fondamentale entre les fonctions du ministre. Il doit toujours tenir compte des deux aspects de sa tâche. S'il prend une décision dans un domaine, l'autre peut en souffrir, et je crois que c'est trop demander à un ministre. J'aimerais mieux qu'on scinde le ministère en deux. Les deux ministres pourraient alors travailler consciencieusement et présenter les meilleurs arguments qu'ils pourraient trouver. Par exemple, si un ministre soutenait que l'espadon ayant une certaine teneur mercurielle est nuisible à la santé humaine, l'autre pourrait rétorquer que l'espadon

pénètre depuis des années dans des cours d'eau à teneur mercurielle assez élevée et s'y contamine, et les deux ministres pourraient ainsi exposer leurs points de vue, et quelqu'un d'autre trancherait. Je crois qu'aucun homme, eût-il la sagesse de Salomon et les facultés les plus vives du monde, ne devrait être tenu d'être à la fois juge et partie.

Il y a un autre facteur dont il faut tenir compte tant dans l'ordre bureaucratique que dans l'ordre ministériel, et c'est la bonne vieille hiérarchie administrative d'Ottawa. Nous savons tous que dans les rangs de la Fonction publique du Canada il existe un ordre hiérarchique et c'est quelque chose de merveilleux que de le voir à l'œuvre. Quand vous avez au sein d'un ministère un sous-ministre et deux sous-ministres adjoints, dont l'un s'occupe de l'environnement et l'autre des pêches, qui a préséance? Qui fait le partage des dépenses? Ainsi, pour des raisons de hiérarchie seulement, en plus de cet aspect schizophrénique dont j'ai parlé, il n'est pas un ministre aux prises avec un tel conflit qui puisse bien mener sa barque.

Quand je parle de ces choses à la Chambre, je puis me fermer les yeux, oublier le caquetage et les bourdonnements des députés d'en face et penser à ces coins du Canada où l'on vit vraiment. Au lieu du tumulte et de l'indifférence de mes vis-à-vis, je puis voir dans mon esprit ces coins du Canada où les gens affrontent tous les temps afin d'œuvrer au progrès de notre pays. Je pense à des gens qui bravent les pires intempéries pour faire vivre leurs familles, leurs voisins, et le reste.

Je vois le village de pêcheurs de Sambro avec son vaste embarcadère qui, pourtant, ne répond pas aux besoins de ces pêcheurs qui ont fait de Sambro la capitale de la pêche dans l'Atlantique-Nord. La plupart de ces pêcheurs ne sont pas très loquaces, mais, pour ce qui est de pêcher, ils s'y connaissent et ils font de drôles de prises! Ils ne sont pas aussi polis et sophistiqués que les yachtmen d'en face, mais ils connaissent le feu de l'action. Tous ceux d'entre eux qui possèdent un bateau de pêche sont endettés de dizaines de milliers de dollars. Je voudrais bien savoir quels seraient les sentiments des députés d'en face, voire ceux des députés de ce côté-ci de la Chambre, s'ils avaient de pareilles dettes. Que dirait le ministre—pas celui qui a de l'argent, mais l'autre—s'il devait rembourser à court terme \$50,000, portant un intérêt de 8 à 10 p. 100, le seul genre de prêt que l'on peut obtenir pour l'achat d'un bateau de pêche.

A trois reprises, j'ai insisté ici-même auprès du ministre à ce sujet. Les pêcheurs d'espadons se trouvent acculés à la ruine. S'ils font faillite, aucun recyclage en vue d'une autre forme de pêche ne pourra leur venir en aide. Si on les envoie demain pêcher la sardine, cela ne leur permettra pas de faire face à leurs obligations financières. Il faut des bâtiments spéciaux pour pêcher l'espadon. Voilà le genre de conflit qui se produirait si les pêches et l'environnement se trouvaient réunis pour former un seul ministère. Le ministre peut condamner ces pêcheurs à une existence d'endettement dont ils ne pourront jamais se sortir; c'est aussi simple que cela. Je me demande combien de députés ici ce soir voudraient se trouver à leur place.